

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 224

présenté par
Mme Laclais

ARTICLE 22 BIS

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« et la référence : « 1° de l'article L. 245-3 » est remplacée par la référence : « même 1° » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.